

CLEARIT

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements
Edition 46 | Décembre 2010



- > **Opérations sur titres en Europe et les avantages de la place financière suisse**
Interview avec Jochen Metzger de la Deutsche Bundesbank
- > Nouvelle infrastructure suisse de trafic des paiements
- > Commerce de billets de banque et traitement des espèces auprès des banques

Interview

Page 4

T2S: Les avantages de la place financière suisse

Le traitement des opérations sur titres transfrontalières en Europe est lié à un coût et un degré d'inefficacité élevés. TARGET2-Securities (T2S) a pour but de surmonter la fragmentation nationale et d'assurer un traitement hautement efficace et avantageux dans la monnaie centrale. Jochen Metzger de la Deutsche Bundesbank, membre du comité de pilotage T2S, commente les défis restants à relever, la tarification et les attentes des banques. Et explique pourquoi la participation du marché suisse est dans l'intérêt de tous.

Standardization

Page 10

Nouvelle infrastructure de paiement

Lors de la séance d'automne 2009 de son Conseil d'administration, SIX Interbank Clearing a reçu le mandat d'élaborer un concept de base pour une nouvelle architecture de l'infrastructure suisse de trafic des paiements. L'organe décisionnel de la place financière suisse se réunira à la fin de 2010 pour définir les étapes suivantes.

Facts & Figures

Page 11

Simulateur et opération efficace de paiement dans SIC

Le traitement des transactions par le système de paiement interbancaire SIC s'effectue dans un ordre clairement défini. Si les participants ne disposent pas des liquidités suffisantes pour assurer un traitement prompt, des files d'attente se forment et leur résorption est plus ou moins rapide selon le mécanisme de traitement. Les simulations confirment que le mécanisme de SIC a fait ses preuves.

Products & Services

Page 12

Commerce de billets de banque chez Credit Suisse

Des investissements coûteux dans les domaines de la technique et de la sécurité ont amené par le passé de nombreuses banques à cesser leur commerce de billets de banque. Mais pas Credit Suisse qui pratique aujourd'hui encore le commerce professionnel de billets de banque.

Business & Partners

Page 13

L'externalisation du traitement des espèces

La Banque Cantonale Vaudoise a confié tous les processus physiques de traitement des espèces à la société MAT SECURITAS EXPRESS AG, le numéro un de la logistique des valeurs du marché national. Ceci exploite pour la banque le Cash Center, effectue les transports de valeurs y afférents et l'assiste dans la gestion de ses distributeurs automatiques d'argent.

Compliance

Page 15

La PSD au Liechtenstein une année après

A la fin de 2009, le Liechtenstein a intégré en temps utile dans son droit national la directive sur les services de paiement (PSD) de l'UE applicable avec la loi relative aux services de paiement (ZDG). Etant donné que les secteurs bancaire et du commerce du Liechtenstein fournissent traditionnellement leurs services de paiement via des prestataires financiers suisses en raison de l'union monétaire, certains craignaient que l'application de la PSD n'entraîne une trop forte intervention dans le réseau existant.



Chère lectrice, cher lecteur,

Nous vivons d'une façon vraiment insouciant dans un monde dont le fonctionnement repose sur la technique. Le courant sort de la prise, l'eau coule du robinet, les transports publics sont ponctuels, nous pouvons téléphoner en tout temps et depuis partout, l'argent liquide est presque toujours disponible aux automates, etc. Nous y sommes habitués et nous ne pouvons ou ne voulons pas nous en passer. Mais cela fonctionne uniquement grâce à de gros efforts. Beaucoup d'entre vous, chère lectrice et cher lecteur, prenez d'une manière ou d'une autre part à l'infrastructure du marché financier auprès des banques, centres de calcul ou d'autres prestataires. Je vous en remercie.

L'infrastructure – c'est-à-dire les routes, le courant, les conduites, le trafic des paiements, etc. – est de première importance pour une économie nationale. Vous avez certainement déjà passé des vacances dans des pays moins développés où vous avez dû faire face à certains problèmes liés aux infrastructures. Les responsables en Suisse en sont pour la plupart conscients et s'en soucient. Cependant, il convient ici de le rappeler et de signaler en particulier les sphères de problèmes relatives à la pression sur les coûts (1) et à la maintenance (2).

(1)...Les back-offices, services d'appui et infrastructures doivent combattre la stigmatisation, l'opinion voulant que cela coûte et ne rapporte rien. Tous – vous certainement aussi – voudraient une infrastructure coûtant le moins possible voire rien du tout. Cela force les institutions compétentes à procéder à des économies, sous-traiter, privatiser des monopoles naturels ou supprimer des offres faute de bénéfice. Ce n'est pas obligatoirement faux, mais des problèmes importants peuvent en résulter. L'art en la matière est de trouver le juste équilibre entre une solution «commune» judicieuse et une pression saine sur les coûts. Si le système collapse (par ex. réseaux de distribution d'eau et ferroviaire en Angleterre ou réseau électrique en Allemagne), cela peu s'avérer fort désagréable et onéreux.

(2)...Les infrastructures doivent être entretenues, renouvelées et modernisées. Evidemment, plus le domaine sera complexe et élaboré, plus le prix sera élevé. Beaucoup de

grands projets attendent la Suisse ces prochaines années; un effort de rattrapage est nécessaire. Certains parallèles peuvent être établis avec l'infrastructure du marché financier. Diverses transformations et extensions sont prévues. L'ancienneté du système SIC (projet Nouvelle infrastructure de trafic des paiements), le raccordement aux réseaux d'infrastructures transfrontalières (T2S, SEPA) ou les nouvelles méthodes de paiement (téléphone portable) appellent de nouvelles solutions dont le financement requiert des moyens considérables.

Nous pouvons être fiers du bon état des infrastructures suisses – notamment dans le secteur financier. Mais pas question de se relâcher. Nous et les responsables devons bien réfléchir pour savoir où quitter le chemin des solutions communes. Les promesses alléchantes de gains à court terme ou le renoncement aux investissements et une forte pression sur les coûts servent-ils à l'ensemble? Ou alors risquons-nous des dommages à long terme? Il s'agit également ici de fixer des priorités. <

Daniel Wettstein, responsable Opérations bancaires de la Banque nationale suisse

Membre du Conseil d'administration de SIX Interbank Clearing

T2S: Les avantages de la place financière suisse

Le traitement des opérations sur titres transfrontalières en Europe est lié à un coût et un degré d'inefficacité élevés. TARGET2-Securities (T2S) a pour but de surmonter la fragmentation nationale et d'assurer un traitement hautement efficace et avantageux dans la monnaie centrale. Jochen Metzger de la Deutsche Bundesbank (la banque centrale allemande), membre du comité de pilotage T2S, commente les défis restants à relever, la tarification et les attentes des banques. Et explique pourquoi la participation du marché suisse est dans l'intérêt de tous.

CLEARIT: A la mi-septembre 2010, vous avez été désigné membre permanent au sein du T2S Programme Board et vous êtes à ce titre coresponsable pour la réalisation réussie dans le délai imparti du projet TARGET2-Securities. Or, le délai d'introduction prévu initialement a déjà été reporté d'une année à 2014. Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer, Monsieur Metzger, que ce nouveau délai pourra être respecté?

Jochen Metzger: Mon assurance vient du fait que les problèmes sous-jacents ont été résolus. T2S est un projet lancé par l'Eurosystème pour le marché européen. Notre objectif principal était de tenir dès le départ compte dans toute la mesure du possible des exigences et besoins des différentes parties intéressées. Avec désormais 30 centrales de dépôts de titres (Central Securities Depository, CSD) de 27 pays et un groupe hétérogène d'utilisateurs européens, cette tâche est vaste. A cela s'ajoute que T2S est conçu non seulement pour l'euro mais également le traitement dans d'autres monnaies européennes.

En raison de la discussion fondamentale avec ce groupe très hétérogène de parties intéressées, la phase de spécification a duré plus longtemps que prévu initialement. Le gel des exigences des utilisateurs n'a pas été possible avant janvier 2010. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous avons pu nous appuyer sur une base stable pour le développement du logiciel. Sur ce, le T2S Programme Board a révisé avec grand soin au printemps le plan du programme et prévu une marge temporelle suffisante. Nous avons d'ailleurs établi la spécification sommaire en temps voulu. Les travaux relatifs à la spécification technique ont bien avancé et je suis donc convaincu que nous serons en mesure de respecter le délai fixé.

La complexité avait peut-être été sous-estimée au début?

Les discussions tiraient également en longueur parce que T2S fait à tous points de vue sauter les cadres. Le marché a vu là une opportunité de présenter de nombreuses

nouvelles requêtes en vue de l'amélioration des états peut-être considérés – nous allons dire – insatisfaisants mais non modifiables jusqu'ici. Au niveau stratégique, un tout nouveau jeu s'est instauré. L'Eurosystème s'y est soumis à juste titre en considération de ses efforts d'harmonisation.

Outre votre fonction au sein de cet organe de la Banque centrale européenne, vous présidez le National User Group allemand où vous impliquez les établissements financiers de votre pays dans le processus de discussion. Quelles sont les attentes de la communauté bancaire allemande par rapport au T2S?

En fin de compte, c'est le prix que doivent payer les banques allemandes pour le traitement des transactions sur titres qui est déterminant. Ce phénomène n'est pas seulement allemand, il s'applique à l'industrie financière de toute l'Europe. Il apparaît déjà clairement que le prix pour le traitement transfrontalier va nettement baisser grâce à T2S. Mais le marché s'attend aussi à ce que le traitement national ne soit en aucun cas plus cher que jusqu'à présent. En tant que Bundesbank, nous voyons les choses exactement ainsi.

«En fin de compte, c'est le prix qui est déterminant.»

Le prix global pour l'utilisateur n'est pas uniquement fixé par l'Eurosystème et T2S. Nous pouvons uniquement déterminer le prix que la CSD doit payer pour bénéficier de la prestation de traitement T2S. La majoration de la CSD pour les prestations fournies en sus est ajoutée au montant pour la banque utilisatrice. Ces prestations comprennent par exemple la communication avec le client, c'est-à-dire les nouvelles et rapports. En outre, les CSD doivent adapter leurs propres systèmes au T2S. Cela ne se fait pas gratuitement. Il peut donc arriver que la réduction des coûts



Biographie succincte

Jochen Metzger (né en 1960), chef du département central Trafic des paiements et Systèmes de traitement auprès de la Deutsche Bundesbank, Francfort-sur-le-Main, est membre de plusieurs comités nationaux, européens et du G20 qui se chargent des questions liées au trafic des paiements et au traitement des titres, ainsi qu'à d'autres instruments financiers (entre autres le Comité allemand SEPA, le Conseil SEPA, le CPSS). A cela s'ajoute la représentation de la banque dans les comités directeurs pour TARGET2 et pour le projet T2S (T2S Programme Board).

Jochen Metzger a rejoint la Bundesbank en 1988 et assumé plusieurs fonctions dans divers domaines d'activités, notamment les secteurs Marchés, Trafic des paiements et Infrastructure, de la banque centrale allemande. Il a été représentant de la Bundesbank pour l'Amérique latine auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Buenos Aires de 1997 à 2000, puis membre du Secrétariat du Forum de stabilité financière auprès de la BRI à Bâle de 2000 à 2003. Jochen Metzger est titulaire d'un master en sciences économiques (Diplom-Volkswirt) de l'Université de Mannheim.



L'Eurosysteme et 27 centrales de dépôts de titres (Central Securities Depositories, CSD) ont signé en juillet 2009 un protocole d'accord pour le T2S intitulé Memorandum of Understanding.

pour les transactions nationales ne soit pas tout de suite manifeste. Mais je suis confiant. La concurrence croissante entraînera progressivement une réduction de ce «supplément CSD», ce qui nous permettra finalement d'obtenir une réduction de prix significative également à l'intérieur du pays.

Indépendamment des prix, les banques plus ou moins actives dans les opérations transfrontalières peuvent s'attendre à une simplification tout à fait appréciable du traitement, étant donné qu'elles pourront accéder d'un seul coup à toutes les CSD européennes via une seule interface. A cela s'ajoutera l'impulsion positive en vue de l'harmonisation générée par le T2S et les normalisations qui en résulteront dans l'après négociation. Tout compte fait, les banques utilisatrices pourront – nonobstant les éventuels frais d'adaptation liés à T2S – réaliser des économies considérables dans le back-office.

Selon les premières estimations publiées récemment, les CSD peuvent tabler sur environ 12 à 24 centimes d'euro par transaction. Que comprend ce prix? Et pourquoi un tel écart?

Le prix indiqué concerne le DvP service, c'est-à-dire le traitement d'une opération sur titres en mode de livraison contre paiement (delivery versus payment) en monnaie centrale. Il est perçu – conformément à l'usage dans une telle procédure – aussi bien pour l'instruction de livraison que pour l'instruction de paiement, soit deux fois par transaction. Dans le concept de prix T2S, le prix DvP de «référence» dérive de tous les autres prix. A titre d'exemple, les frais de mise en correspondance sont ajoutés pour les instructions non appariées, ce qui équivaut à 20% du prix DvP. Des discussions sont encore en cours sur les prix pour

les services d'information dont les banques ont besoin pour le traitement ultérieur et le bouclage journalier des comptes de titres (Queries, Reports, etc.). Nous avons prévu que ces composantes de prix vont générer jusqu'à un quart des revenus T2S. Il faudrait également calculer 25% pour une instruction en tant que formule empirique. La facturation s'effectuera en règle générale par l'intermédiaire de la CSD ou de la banque d'émission participante. Globalement, une structure de prix épurée, avec quelques éléments de prix seulement, a été adoptée pour le T2S conformément au souhait du marché. Pour une infrastructure telle que celle du T2S, avec couverture des coûts et sans but lucratif, le prix est en fin de compte conditionné par le volume et le coût unitaire. L'écart de 12 à 24 centimes d'euro résulte des différents scénarios en termes de monnaie et de volume. Avec comme hypothèse de calcul la totalité du traitement en euros plus le traitement dans les monnaies scandinaves via T2S, le prix DvP serait de 20 centimes. En ajoutant le traitement en GBP et en CHF, il serait même possible d'obtenir 12 centimes. Abstraction faite de ces doutes, nous visons un prix proche de 15 centimes.

«En ajoutant le traitement en GBP et en CHF, il serait même possible d'obtenir 12 centimes.»

Que coûte aujourd'hui une transaction nationale?

Le prix de la transaction en Allemagne se situe aux alentours de 47,5 centimes. Il se compose de 20 centimes pour le forfait de communication et de 27,5 centimes pour le règlement proprement dit comprenant le transfert de titre et de paiement. Un rabais de volume supplémentaire

allant jusqu'à 15% est par ailleurs accordé aux clients avec des volumes de transactions élevés. Battre un tel prix de traitement représente naturellement un défi pour le T2S.

Nous savons tous, notamment depuis Stuttgart 21, l'Euro-tunnel ou la NLFA, que l'explosion des coûts pour ce type de grands projets par rapport aux dépenses budgétées n'est pas rare en fin de compte. Certains scénarios circulant sur le marché prévoient des coûts allant jusqu'à EUR 1 milliard. Quelle incidence de tels coûts de développement auraient-ils sur les prix?

Nous n'en arriverons pas là. Premièrement, la Bundesbank, la Banque de France, la Banca d'Italia et le Banco de España ne sont pas des prestataires commerciaux qui seraient tentés de proposer d'abord un prix d'appel pour être retenus, puis de se rattraper. Un tel élément tactique n'entrerait d'ailleurs tout simplement pas en ligne de compte puisqu'il n'y aurait pas d'appel d'offres. Deuxièmement, nous avons formulé une offre dite conditional maximum price offer. L'offre porte non seulement sur les coûts de fonctionnement mais aussi sur les coûts de développement. Elle permet de procéder à des adaptations mais uniquement dans certaines conditions bien définies; sinon, le prix maximum est applicable. En résumé, je ne m'attends à aucune mauvaise surprise. Même si nos estimations étaient erronées, cela n'aurait aucune répercussion sur le prix car les risques financiers de cette nature ont été pris en compte par les quatre banques centrales ayant soumis l'offre T2S.

«Un accès sans discrimination à T2S sera garanti à toutes les CSD.»

En juin 2004, la Commission européenne voulait que toute consolidation des systèmes de compensation et de règlement soit en premier lieu tirée par les forces de marché. Pour SEPA, la balance «marché-état» penchait plutôt vers le marché. Or cela semble être l'inverse avec le T2S. Cette impression est-elle trompeuse?

Elle est trompeuse dans la mesure où la balance pour SEPA oscille toujours fortement. Actuellement, elle penche plutôt à nouveau vers l'Etat. Ceci en tant que remarque accessoire. Pour ce qui est du T2S, la Commission européenne nous a demandé de prendre bonne note que notre comportement devait être neutre du point de vue de la concurrence. Il est à relever qu'une fois nos calculs de prix publiés, un accès sans discrimination à T2S sera garanti à toutes les CSD. A un tel point que nous ne pouvons pas déterminer nous-mêmes la liaison entre les CSD et le T2S mais devons octroyer selon le système d'enchères trois licences pour l'exploitation de ce réseau de communication. La participation au T2S est en outre facultative pour les CSD. Si une CSD ne souhaite pas participer au T2S, le traitement en monnaie centrale via une interface en dehors du T2S restera possible, mais dans ce cas naturellement pas avec

le modèle intégré. Le traitement en monnaie commerciale n'est absolument pas affecté par le T2S.

Gardons la mise en balance: Pour l'espace unique de paiement en euros (SEPA), des conditions cadres juridiques ont été instaurées mais aucune plateforme souveraine n'a été mise à disposition, comme c'est le cas pour le T2S. Pourquoi?

L'explication est simple. La directive sur les services de paiement (PSD) fournit un cadre juridique pour SEPA. Il est donc possible de laisser fonctionner pour ainsi dire librement les instruments. Par contre, un cadre juridique de ce type fait défaut dans le secteur des titres. Le droit des titres en vigueur en Europe est peu adapté en l'occurrence. Parallèlement, la pression du marché exercé par les banques augmente, d'où la nécessité d'une harmonisation accrue. Il n'y a qu'une solution: tout faire soi-même, en proposant un service de règlement harmonisé et intégré fonctionnant sur les 27 marchés. Etant donné qu'il n'existe aucune directive de l'UE ou ordonnance législative, contrairement à la situation dans SEPA, la participation au T2S est libre de toute obligation légale.

Dans le code de conduite européen en matière de compensation et de règlement, les plateformes de négociation, contreparties centrales, CSD et établissements de traitement s'engagent à garantir l'accès réciproque aux prestations de services et à faire preuve de transparence par rapport aux conditions. Cela n'est-il pas suffisant pour assurer aujourd'hui déjà une concurrence efficace entre les exploitants des infrastructures? Quelle est la plus-value de T2S?

Oui, la concurrence fonctionne en ce qui concerne la transparence des prix et la séparation des prestations. Mis à part cela, nous sommes confrontés à des monopoles nationaux qui n'ont pas été en mesure jusqu'ici de mettre une liaison transitoire en place. Seul T2S garantit un traitement à l'échelon européen de tous les types de transactions sans horaires d'ouverture rigides et sans aucune restriction quantitative. L'initiative «Link Up Markets» va dans la bonne direction, mais elle se limite à quelques CSD seulement, n'englobe pas toutes les catégories d'actifs et n'a été lancé qu'il y a deux ans et demi en réaction à T2S.

«Les banques constituent la force motrice.»

Il est intéressant de constater en l'occurrence que quasiment toutes les CSD soutiennent le T2S.

Je parlerais d'une obligation normative de fait. Les banques constituent la force motrice et les CSD, en tant que prestataires de services, ne peuvent pas se soustraire à cette pression. La prestation de l'Eurosystème repose sur la détermination à mettre à disposition une autoroute du règlement qui n'est pas axée sur le bénéfice et que toutes les parties intéressées peuvent utiliser aux mêmes conditions. Et ceci en relation avec la monnaie centrale.

Manifestement, des discussions entre les CSD et l'Eurosystème sont encore nécessaires quant à la gouvernance. Cela concerne la souveraineté relative aux différentes étapes du processus dans le traitement des titres, notamment le principe de la «livraison contre paiement» (DvP). Quel est exactement le problème?

La gouvernance de T2S est l'un des thèmes centraux des négociations relatives au contrat cadre entre l'Eurosystème en tant que fournisseur du système T2S d'une part et les CSD en tant que participants d'autre part. Nous sommes sur la bonne voie, même si nous n'avons pas encore pu lever tous les obstacles. La difficulté réside finalement dans la capacité à concilier la demande des CSD quant au contrôle de leurs comptes de titres avec le rôle particulier de l'Eurosystème. L'Eurosystème n'est pas seulement le propriétaire et l'exploitant du T2S, il est également responsable de la politique monétaire et de la stabilité financière. Les transactions, en particulier aussi les gros volumes en monnaie centrale, affectent les deux ensembles de tâches. Le problème réside donc dans le contrôle du processus DvP. Les CSD demandent un contrôle exclusif sur le «D», c'est-à-dire sur la livraison des titres. L'Eurosystème a besoin d'avoir un contrôle exclusif sur le «P», c'est-à-dire sur le paiement des titres. Compte tenu du «v» et du service de traitement intégré en monnaie centrale, un contrôle exclusif des CSD sur le «D» sans incidence sur le «P» nous semble difficile. En peu de mots, il en va des implications possibles pour la politique monétaire et la stabilité financière. Pour le moment, nous discutons avec les CSD afin de déterminer la façon dont nous entendons organiser le «v» et jusqu'où il doit être possible d'intervenir si nécessaire dans le contrôle des CSD sur les comptes de titres, car via le «v» le système a aussi toujours des effets rétroactifs directs sur le paiement pour le volet monétaire. Nous sommes actuellement en train d'exécuter des exercices acrobatiques compliqués à la «barre fixe» juridique afin de trouver la bonne combinaison.

«Du point de vue de l'Eurosystème, l'objectif premier n'est pas de remplacer des systèmes de traitement nationaux éprouvés.»

Les banques centrales du Danemark, de Suède et de Norvège ont l'intention de participer au T2S avec leur monnaie respective. La décision quant à la participation de la Banque nationale suisse et la Bank of England est encore en suspens. L'argument que ces deux banques font valoir est que leurs infrastructures actuelles ont fait leurs preuves. Quelles sont selon vous les causes de cette différence d'appréciation?

Les banques centrales suisse et britannique n'ont pas exprimé officiellement leur volonté concernant la participation au T2S. Quoi qu'il en soit, cela ne doit pas être considéré comme un refus. A titre d'exemple, les deux pays

s'engagent au même degré que les pays scandinaves dans les négociations pour le contrat cadre relatif à la participation au T2S des banques centrales en dehors de la zone euro. En tant que président de la task-force menant les négociations, je suis tout à fait optimiste. Mon degré de confiance par rapport à la Banque nationale et un peu plus élevé que celui à l'égard de la Bank of England; mais il peut se passer encore beaucoup de choses. Du point de vue de l'Eurosystème, l'objectif premier n'est pas de remplacer des systèmes de traitement nationaux éprouvés. T2S vise plutôt à surmonter la fragmentation de l'environnement de traitement en Europe. T2S est une plateforme pour toute l'Europe, pas uniquement pour la zone euro – il s'agit d'une demande formelle de l'ECOFIN. Les intervenants du marché doivent pouvoir organiser à l'avenir l'ensemble de l'après négociation européenne via un seul canal d'accès. Voilà pourquoi il sera dans l'intérêt des utilisateurs d'intégrer leurs marchés domestiques au traitement T2S même si les structures de traitement nationales sont efficaces. Pour profiter des économies d'échelle, mais aussi des autres avantages du T2S. Pour les pays scandinaves, le raccordement à l'Europe est très important en raison de l'euro. On peut mentionner par exemple l'important et solide marché hypothécaire danois où les émetteurs se concentrent fortement sur les opérations en euros. Avec T2S, ils ont la possibilité de réunir les deux segments – les couronnes et les euros – sur la même plateforme. En Suisse aussi il est intéressant de regrouper techniquement les deux monnaies, le franc suisse et l'euro, au niveau du traitement car tous les participants de ce pays – toutes les banques et tous les investisseurs – entretiennent des relations très étroites avec le marché de l'euro. Pour la Grande-Bretagne, l'affiliation avec l'euro est moins marquée, relativement parlant. D'où cette différence d'attitude à l'égard du T2S. L'effet de synergie avec l'euro est le paramètre de référence. Aussi convaincante l'efficacité nationale soit-elle, elle ne procure pas cet effet de synergie.

A quel point tenez-vous à ce que toutes les monnaies européennes soient intégrées?

La décision des banques d'émission suisse et britannique à l'été 2011 va jouer un rôle certain par rapport aux prix. Dans l'intérêt de tous les participants, nous tenons beaucoup à ce que ces deux importants marchés choisissent l'intégration de leur monnaie respective. C'est la seule manière pour que les avantages du T2S prennent pleinement effet dans toute l'Europe. La participation des banques centrales avec leur monnaie nationale dépend aussi de notre capacité à convaincre les participants des avantages du T2S sur leurs marchés domestiques. De ce fait, notre tâche ne consiste pas uniquement à mettre l'accent sur les négociations contractuelles mais également à amener ces marchés à adhérer à l'idée T2S.

Quels sont à votre avis les avantages concrets du T2S pour les banques?

Prenons par exemple une banque suisse opérant non

seulement sur le marché suisse avec SIX Securities Services mais aussi sur le marché allemand avec Clearstream. Comme elle entend également négocier sur les marchés Euronext, elle est affiliée à Euroclear et vraisemblablement aussi à Monte Titoli pour le marché italien et à Iberclear pour le marché espagnol. Etant donné que l'utilisation des différentes normes techniques requises à cet effet ne constitue sans doute pas son cœur de métier, elle sous-traite le traitement auprès d'un dépositaire (Custodian). Ceci entraîne naturellement des coûts pour la banque qui a en outre très probablement un accès limité aux dossiers de traitement. Avec T2S, la banque ou un Custodian mandaté par celle-ci peut effectuer un traitement à bas prix et opérer sur tous les marchés européens par l'intermédiaire d'une interface centrale standardisée.

Quelle influence le T2S aura-t-il sur la gestion des liquidités des banques?

Une influence positive. Avec le T2S, les banques auront la possibilité de mettre leurs liquidités en pool et de faire exécuter l'ensemble du traitement des titres contre un seul compte spécial par monnaie. Aujourd'hui en revanche, il est indispensable de fractionner les liquidités et même en partie les stocks de titres. Un processus gratuit d'auto-collatéralisation est en outre proposé dans le T2S. Ainsi, les banques devront mettre moins de liquidités à disposition. Par ailleurs, un processus de collatéralisation supplémentaire est proposé aux banques fournissant les prestations de traitement à d'autres établissements, comme cela est par exemple le cas sur le marché britannique.

«Avec le T2S, les banques auront la possibilité de mettre leurs liquidités en pool et de faire exécuter l'ensemble du traitement des titres contre un seul compte.»

Les banques vont pouvoir – conformément à leur souhait – contrôler leurs liquidités dans TARGET2 et T2S de manière centralisée au moyen du module d'information et de contrôle ICM. Pour cela, il est possible de procéder à l'extension de l'ICM en adéquation avec la fonctionnalité. Il est par exemple tout à fait imaginable qu'une banque dispose d'une vue consolidée de son compte de trésorerie RTGS et T2S. Le trésorier pourrait en quelque sorte contrôler par simple pression d'un bouton l'engagement ciblé et efficace des liquidités entre le trafic des paiements et le traitement des titres. Ce sont là d'autres avantages de la plateforme intégrée.

C'est plus ou moins ce que fournit aussi depuis de nombreuses années l'infrastructure intégrée du marché financier de Suisse.

Oui, c'est exact. Ce système pourrait parfaitement être étendu à toute l'Europe et exporté. Cela aurait pu être une

alternative au projet T2S (rires). La manière de procéder de la Suisse a été exemplaire et une adaptation adroite du système SIC permettra de conserver ces avantages aussi en cas de participation au T2S. L'avantage supplémentaire du système T2S réside dans le fait qu'il englobe aussi le reste de l'Europe. Et à mon avis, cette perspective n'est pas sans importance pour la place financière suisse. <

Interview: Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing
gabriel.juri@six-group.com

La BNS au sein du T2S Programme Board

Le comité pour le programme T2S, le T2S Programme Board (PB), est chargé de veiller à ce que le T2S réponde aux attentes du marché et que sa mise en exploitation ait lieu comme prévu au septembre 2014. Il assiste le Conseil de la BCE qui est le décisionnaire final pour le projet T2S.

Etant donné que le marché suisse est en train de réévaluer la participation au T2S en raison des nouveaux critères de participation, la Banque nationale suisse (BNS) a été invitée en juillet 2010 à désigner un représentant pour le T2S PB. Depuis le 1^{er} novembre 2010, la BNS est représentée au sein du comité par Martina Glaser en qualité de membre suppléant. Indépendamment de cette représentation au sein du T2S PB, la BNS poursuit ses examens relatifs à la décision sur l'intégration du franc suisse au T2S. La possibilité de participer aux séances du T2S PB donne un aperçu intéressant des travaux internes concernant le projet et assure à la Suisse une meilleure situation de départ quant à la récolte des informations et la consultation, pour autant que les contrats T2S pour une participation avec le franc suisse soient signés l'été prochain.

Banque nationale suisse

Eurosystème

L'Eurosystème se compose de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales des pays qui ont adopté l'euro. Son objectif premier est la garantie de la stabilité des prix dans l'intérêt du bien public. En tant qu'instance dirigeante du secteur financier, l'Eurosystème assume en outre une responsabilité particulière pour la stabilité du système financier et la promotion de l'intégration des marchés financiers en Europe.

(http://www.ecb.europa.eu/ecb/orga/escb/html/mission_eurosys.de.html)

Nouvelle infrastructure de paiement

Lors de la séance d'automne 2009 de son Conseil d'administration, SIX Interbank Clearing a reçu le mandat d'élaborer un concept de base pour une nouvelle architecture de l'infrastructure suisse de trafic des paiements. L'organe décisionnel de la place financière suisse se réunira à la fin de 2010 pour définir les étapes suivantes.

Le modèle de l'architecture actuelle remonte aux années 80. Les extensions fonctionnelles et nouveaux développements introduits au fil du temps sont innombrables. La plate-forme centrale, avec le système SIC après la mise en service d'euroSIC aux fonctions multi-mandants et multi-monnaies, a notamment été raccordée au système mondial pour le règlement des opérations de change Continuous Linked Settlement (CLS) et établie en tant qu'élément de l'infrastructure intégrée du marché financier suisse (Swiss Value Chain). Le traitement des paiements de faible montant résultant des transactions par cartes, DTA et LSV était déjà global auparavant. Depuis, de nouvelles technologies de communication et de sécurité sont également supportées. Tous ces aménagements ont pu être réalisés grâce à la conception flexible. Les nouvelles exigences, telles que la prise en charge du norme de message ISO 20022, révèlent toutefois les limites des structures existantes quant à une application pertinente du point de vue technique et économique.

Bases du projet

La nouvelle architecture vise à moderniser la plate-forme RTGS avec les systèmes SIC et euroSIC et de la rendre conforme aux exigences de ces 10 à 20 prochaines années. Ce but devra d'une part être atteint par un découplage accru des services en première ligne (Frontend Services) des fonctions applicatives. Les protocoles de communication et les standards de messages, y compris les conversions et les contrôles de sécurité, doivent être représentés dans des services spécialisés, quelles que soient les applications en aval. Les applications sont ainsi toujours associées à un message formellement correct en vue du traitement ultérieur spécifique à l'opération commerciale. D'autre part, la nouvelle architecture permettra de décharger les applications des services de back-office. La gestion des données de base, la facturation, la préparation et la fourniture d'informations (Data Warehousing), ainsi que d'autres services seront conçus comme des services génériques et mis à disposition de l'application principale. Les fonctions exécutées dans les applications principales entre les services de front-office et back-office sont celles nécessaires au traitement de l'opération commerciale proprement dite, à savoir la compensation et le règlement du paiement. Les grandes orientations de la nouvelle conception sont actuellement définies en collaboration avec la Banque nationale suisse et le Conseil d'administration. Les fondements suivants ont

déjà été posés:

- Le projet englobe en premier lieu les systèmes RTGS SIC et euroSIC. Les incidences sur les procédures de recouvrement direct suisse et de prélèvement SEPA seront illustrées dans une étude. La réalisation aura lieu par étapes au cours des prochaines années.
- L'exploitation du système SIC sera assurée par une instance autonome. En d'autres termes, le système fonctionne sur la base du même code que pour euroSIC mais dans un environnement spécifique indépendant d'euroSIC.
- Le traitement actuel des paiements de faible montant et de montant élevé dans le même système a fait ses preuves et sera maintenu.
- Les applications principales devront être conçues en mode multi-monnaies en vue de futures opportunités.
- La nouvelle architecture est basée sur les messages ISO 20022 (XML). Pour la phase de transition, le format propriétaire SIC/euroSIC et le format SWIFT FIN seront également supportés. Les conversions correspondantes garantissent la possibilité de migrer individuellement les participants vers ISO 20022.

L'étendue fonctionnelle de l'application RTGS sera déterminée lors d'une étape suivante, en collaboration avec les représentants des établissements financiers. <

Andreas Galle, SIX Interbank Clearing

andreas.galle@six-group.com

Catégories de service					
Consolidator Services	Mandat SEPA	E-Payment SEPA	M-Payment SEPA	E-facture	LSV+/BDD
Clearing Services	Cartes	Cartes SEPA	Pré-lèvement-SEPA	Virement SEPA	Crédit/Débit PostFinance
Exchange-for-value Services	Devises (CLS) paiement contre paiement	Titres (SECOM) livraison contre paiement			
Settlement Services	Paiements de montant élevé	Plate-forme principale RTGS SIC/euroSIC		Paiements de faible montant	
Nouveau modèle des services de paiement centralisés en Suisse					

Simulateur et opération efficace de paiement dans SIC

Le traitement des transactions par le système de paiement interbancaire SIC s'effectue dans un ordre clairement défini. Si les participants ne disposent pas des liquidités suffisantes pour assurer un traitement prompt, des files d'attente se forment et leur résorption est plus ou moins rapide selon le mécanisme de traitement. Les simulations confirment que le mécanisme de SIC a fait ses preuves.

SIC traite les paiements d'un participant immédiatement après leur réception, pour autant que les avoirs du participant soient suffisants. Sinon, les paiements sont mis en file d'attente et classés par ordre de priorité et selon l'heure de saisie. Dès que les avoirs sont de nouveau suffisants, le paiement le plus ancien et avec la plus haute priorité est traité en premier. Lorsque le système ne peut pas traiter le paiement en tête de file durant 15 secondes pour aucun des participants, le Circle Processing entre en action. Ce mécanisme vérifie si un paiement de la banque bénéficiaire est en suspens auprès d'une banque payeur. Si les liquidités disponibles sont suffisantes pour le traitement, les deux paiements sont compensés et le blocage est levé. Les paiements se poursuivent ensuite avec le mécanisme de traitement ordinaire. Ces dernières années, des systèmes étrangers ont introduit des algorithmes de traitement alternatifs afin de réduire davantage les files d'attente. La Banque nationale suisse a simulé l'effet possible de tels mécanismes alternatifs en utilisant les paiements SIC de février 2007 qui reflétaient la situation d'avant la crise financière. Pour cela, trois mécanismes de traitement fictifs ont été confrontés entre eux dans le cadre du déroulement effectif prévoyant des mécanismes d'optimisation complémentaires à l'ordre d'après la priorité et l'heure de saisie décrit ci-dessus: un fractionnement automatisé des montants supérieurs à CHF 100 millions, une compensation bilatérale continue (équivalent à un Circle Processing continu) et la combinaison d'une compensation bilatérale continue et d'une compensation multilatérale horaire. Le «succès du traitement» a été mesuré avec un indicateur tenant compte du montant du paiement ainsi que de l'intervalle de temps par rapport au traitement de fin de journée. Autrement dit, une importance beaucoup plus grande est accordée aux retards concernant les paiements avec de gros montants peu avant la fin de journée qu'à ceux touchant les paiements de faible montant à traiter déjà en début de journée. L'indicateur de retard calculé de cette façon peut se voir attribuer la valeur 0 (aucune file d'attente ne se forme) à 1 (tous les paiements restent dans la file d'attente jusqu'en fin de journée). Les simulations donnent l'image suivante:

- Une réduction négligeable pour l'indicateur de retard, soit 3% de 0,155 à 0,153, a été obtenue pour le fractionnement forcé des montants de plus de CHF 100 millions. Cela résulte du fait que les participants SIC procèdent aujourd'hui déjà eux-mêmes au fractionnement conseillé de ces paiements.
- L'indicateur a mesuré une réduction de 13% (de 0,155 à 0,135) avec la compensation bilatérale continue.
- La combinaison d'une compensation bilatérale continue et d'une compensation multilatérale horaire n'a pas entraîné de diminution rapide des files d'attente par rapport à la compensation bilatérale continue.

SIC a fait ses preuves par le passé

Les résultats des simulations comparables menées avec les systèmes de paiement étrangers sont semblables: moins il y a de liquidités dans le système, plus les effets des mécanismes de traitement alternatifs sont marquants. Les incidences relativement moindres sur SIC ne sont pas surprenantes, étant donné que diverses mesures ont déjà permis de réduire significativement par le passé les retards de traitement. L'introduction de la facilité intrajournalière sans intérêt a augmenté la quantité des liquidités du système d'environ CHF 8 milliards depuis 1999. Le modèle de frais SIC adopté en 1988 incite également à saisir et à traiter plus tôt les paiements, ce qui réduit les risques de traitement. D'ailleurs, la file d'attente en soi n'est pas négative. Afin de diminuer les risques opérationnels, il est primordial que les paiements soient saisis le plus tôt possible dans SIC et qu'ils ne soient pas retenus dans les systèmes internes des banques. Le traitement précoce, qui dépend essentiellement de la saisie rapide, de la quantité de liquidités disponible et du mécanisme de traitement, contribue à la réduction des risques. Il faut donc d'abord déterminer les avantages escomptés pour les participants SIC et comparer les coûts d'investissement et d'exploitation avant toute introduction de mécanismes de traitement alternatifs. <

Robert Oleschak, Thomas Nellen,
Beatrice Kraus (stagiaire), Banque nationale suisse

Commerce de billets de banque chez Credit Suisse

Des investissements coûteux dans les domaines de la technique et de la sécurité ont amené par le passé de nombreuses banques à cesser leur commerce de billets de banque. Mais pas Credit Suisse qui pratique aujourd'hui encore le commerce professionnel de billets de banque.

Le commerce de billets de banque désigne le négoce physique de grandes quantités de monnaies étrangères pour les clients ou les propres besoins. Les opérations du commerce de billets de banque sont toujours liées à une livraison physique entrante ou sortante.

Tâches liées au commerce de billets de banque

Les clients négociants en billets de banque sont des banques commerciales et centrales internationales et nationales, ainsi que des représentations de Credit Suisse, leurs filiales et leurs clients commerciaux. L'approvisionnement des succursales en francs suisses et en monnaies étrangères constitue une tâche importante. Chaque négociant achète et vend des monnaies étrangères. Il est responsable d'un groupe de clients ou de pays spéciaux et des fonds dans les monnaies correspondantes. La demande dépend par

exemple du tourisme et de ses fluctuations saisonnières. Par conséquent, de bonnes connaissances sur les pays et leurs us et coutumes, notamment le calendrier des vacances, jours fériés et grands événements, sont indispensables. Les instruments de travail d'un négociant sont le téléphone, ainsi que les systèmes d'information sur le commerce de billets de banque et le marché (par ex. Reuters). Le prix de base est calculé d'après le cours des devises, le montant étant ensuite majoré des frais de transport, d'assurance, de traitement et d'administration, ainsi que de la perte de valeur résultant de l'envoi.

Traitement physique

Presque toutes les monnaies négociables dans le monde sont achetées et vendues par les négociants de billets de banque et traitées dans le Cash Processing Center (CPC) de



Credit Suisse. Il va sans dire que le traitement de plusieurs tonnes de billets de banque par jour s'effectue dans des locaux protégés par des mesures de construction et techniques appropriées. C'est le seul moyen de garantir la protection des personnes, des valeurs et de la réputation de la banque. Outre les 130 différentes monnaies étrangères, les collaborateurs du CPC gèrent également les billets en francs, les pièces de monnaie (francs et euros), ainsi que les petits lingots en métaux précieux et les pièces de monnaie spéciales. Les livraisons arrivant par voie aérienne et par voie terrestre sont traitées mécaniquement ou manuellement suivant la monnaie et le but d'utilisation. Les billets de banque sont soumis à un contrôle d'authenticité et triés d'après les espèces négociables et non négociables. Les billets ainsi traités sont ensuite préparés pour la revente ou le renvoi dans le pays d'origine. Dans ce contexte, Credit Suisse assume une fonction importante dans le Cash Recycling.

Défis

Le commerce international des billets de banque doit répondre à des exigences réglementaires, restrictives et spécifiques aux pays. Ces exigences sont de plus en plus étendues ou appliquées de manière plus stricte, ce qui génère une charge supplémentaire. A titre d'exemple, les banques centrales exigent toujours plus d'informations lors du rapatriement de billets marqués ou fortement endommagés. Les nouvelles émissions de billets de banque – les

nouveaux billets d'euros et de francs seront mis en circulation sur le marché ces prochaines années – représentent d'ailleurs elles aussi des défis et des investissements conséquents. Il s'agit donc d'équiper à court terme le parc de machines avec de nouveaux logiciels et de former les collaborateurs quant aux nouvelles caractéristiques de sécurité.

Crise financière et catastrophes naturelles

En période économique difficile, la demande en billets de banque peut se multiplier du jour au lendemain, comme cela a été le cas lors de la crise financière de fin 2008. Rien que la demande en billets de mille francs s'était alors décuplée en quelques jours à peine. Les catastrophes naturelles peuvent également influencer sur l'offre et la demande, notamment en cas d'annulation de vols, et entraîner de sérieuses difficultés dans l'approvisionnement en liquidités. Ne plus avoir d'espèces peut nuire durablement à la réputation d'une banque.

Perspectives

Contrairement aux prévisions, l'argent liquide est toujours très apprécié au sein de l'UE, aux USA et en Suisse. Tant que cette demande persistera, le commerce professionnel de billets de banque existera. <

Florian Meier, Credit Suisse SA
florian.meier@credit-suisse.com

L'externalisation du traitement des espèces

La Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a confié tous les processus physiques de traitement des espèces à la société MAT SECURITAS EXPRESS AG (MSE), le numéro un de la logistique des valeurs du marché national. MSE exploite pour la banque le Cash Center, effectue les transports de valeurs y afférents et l'assiste dans la gestion de ses distributeurs automatiques d'argent.

La deuxième plus grande banque cantonale de Suisse gère 60 devises étrangères dont il faut assurer la fourniture ou le traitement. Les 47 succursales BCV commandent les francs suisses par voie électronique, via le portail en ligne de MSE, alors que les devises étrangères sont commandées de façon centrale par la banque. Les billets de banque souhaités sont emballés par MSE dans des contenants de sécurité spéciaux (Safebags), puis scellés et préparés en vue du transport. Un véhicule blindé de MSE livre ponctuellement et en toute sécurité la commande à l'endroit désigné. La centrale d'intervention de MSE reste en contact permanent avec le véhicule et, grâce à la surveillance par satellite, sait en tout temps où se trouve précisément le véhicule.

Cash Center – le centre de traitement des espèces

La BCV a sous-traité le Cash Center à MSE. Le Cash Center constitue la pièce maîtresse du traitement des espèces. Le centre se charge de la réception et de l'exécution des commandes, du stockage et de la livraison des billets de banque, pièces de monnaie et métaux précieux, ainsi que de leur retour. Pour ces activités, la sécurité est un impératif absolu. Voilà pourquoi l'infrastructure ressemble à un secteur de haute sécurité. Le Cash Center est équipé de technologies de surveillance et de mécanismes de sécurité de pointe et seules les personnes autorisées peuvent passer les sas de sécurité.



Depuis près de huit ans, les clients de MSE commandent les billets de banque et pièces de monnaie, ainsi que les emballages de sécurité tout simplement via l'e-shop. Les ordres de transport sont passés en quelques clics de souris. L'interface utilisant le glisser-déposer (Drag & Drop) est particulièrement conviviale. Lors de la commande, le système reconnaît les jours de desserte définis avec le client et les propose automatiquement. Si le client clique sur «Confirmer», le système génère automatiquement un fichier XML qui est transmis à MSE et enregistré dans le système ERP de MSE. Le client reçoit une confirmation par courriel immédiatement après sa commande.

Les besoins des clients ne pouvant pas être tous couverts par l'e-shop, MSE élabore avec les clients qui le souhaitent des interfaces pour n'importe quel format sur mesure permettant un échange sécurisé des données et étant directement axées sur les clients. Le but est d'automatiser les interfaces concernées de manière à éviter autant que possible les interventions manuelles. Actuellement, MSE mise sur les fichiers XML car ceux-ci sont faciles à lire et largement répandus.

Solution individuelle pour la BCV

Pour la BCV, MSE a mis en place un serveur FTP auquel la BCV peut accéder directement et importer les données correspondantes dans son système. Le transfert de données sur le portail en ligne s'effectue par liaison cryptée SSH (Secure Shell). Grâce au cryptage, les données échangées sont protégées contre l'écoute de la part de tiers. Toutes les données sont sauvegardées. La sécurité des données est ainsi garantie à 100% même en cas de panne de serveur.

De nombreux processus sont générés automatiquement chez MSE. Un système de sécurité automatique vérifie si toutes les données requises ont été transmises au client. Si ce n'est pas le cas, une alarme se déclenche sur le serveur. Le système réagit aussi immédiatement lorsque les données livrées sont incomplètes, en prévenant les responsables auprès de MSE.

La sécurité est impérative

Le fait que la sécurité soit une priorité absolue pour MSE se reflète également dans le principe du leader du marché. «Safe from safe to safe» – telle est la philosophie vécue au quotidien par les collaborateurs de MSE. La discrétion, la réserve et la confidentialité sont primordiales. Quelque 400 collaborateurs mettent tout en œuvre pour répondre de manière ponctuelle et fiable aux besoins des clients de MSE. Les succursales situées dans les régions éloignées bénéficient elles aussi d'un service régulier. Afin de pouvoir offrir des solutions globales de traitement des espèces à ses clients, MSE s'est établie en divers endroits stratégiques, notamment à Lausanne, Genève, Zurich-Kloten, Bâle, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Chiasso, Coire, Vaduz et Sion.

Service de gestion des distributeurs

MSE propose à ses clients un service complet de gestion des distributeurs automatiques d'argent y compris le monitoring. Ainsi, la société spécialisée dans la logistique des valeurs sait en tout temps de quels distributeurs automatiques il faut s'occuper. MSE réapprovisionne «juste à temps» les automates du client qui profite d'un service axé sur les besoins et d'une gestion de trésorerie optimale – d'où une amélioration de sa structure des coûts.

MSE est membre de SWIFT

En sa qualité de membre de SWIFT, MSE bénéficie d'une liaison cryptée avec la Banque nationale suisse pour la communication et l'envoi électronique des ordres de paiement. Cela garantit l'application d'une norme de sécurité élevée lors de la transmission des données. <

André Zurfluh, MAT SECURITAS EXPRESS AG

andre.zurfluh@viamat.com

Melanie Weber und Corinne Fischer, VIA MAT MANAGEMENT AG

melanie.weber-heer@viamat.com,
corinne.fischer@viamat.com

La PSD au Liechtenstein une année après

A la fin de 2009, le Liechtenstein a intégré en temps utile dans son droit national la directive sur les services de paiement (PSD) de l'UE. Etant donné que les secteurs bancaire et du commerce du Liechtenstein fournissent traditionnellement leurs services de paiement via des prestataires financiers suisses en raison de l'union monétaire, certains craignaient que l'application de la PSD n'entraîne une trop forte intervention dans le réseau existant.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi ZDG le 1^{er} novembre 2009, de nouvelles réglementations s'appliquent pour les prestataires financiers au Liechtenstein. A compter du 1^{er} mai 2011, c'est-à-dire à l'expiration du délai légal de transition, une autorisation sera en règle générale requise pour la fourniture à titre lucratif de services de paiement dans la Principauté et l'EEE.

Défi posé par la PSD

Fondamentalement, rien n'a changé dans le trafic des paiements interbancaires entre la Suisse et le Liechtenstein. Les banques liechtensteinoises peuvent en effet continuer à participer au système SIC nonobstant l'adoption de la PSD. Le status quo est maintenu suite à l'excellente collaboration entre les autorités et l'Union des banques liechtensteinoises, ainsi que la Banque nationale et SIX Interbank Clearing en Suisse.

Propres cartes de débit pour le Liechtenstein

En 2007, la Commission européenne a rendu une décision défavorable à MasterCard dans le cadre de son enquête de concurrence. L'une des conséquences est que tous les pays membres de l'EEE doivent bénéficier d'un traitement égal par rapport aux frais de MasterCard. Les transactions réalisées au Liechtenstein jusqu'à la décision de l'UE étaient considérées comme des transactions suisses. Cela était possible du fait que les banques liechtensteinoises pouvaient émettre uniquement des cartes «suisses» et que les terminaux POS et les distributeurs automatiques d'argent étaient pourvus du code pays «Suisse». Il n'y avait donc que des «transactions nationales» entre les deux pays, ce qui se reflétait également dans la structure des frais. En réponse à la décision de l'UE, MasterCard a réordonné ses régions de compensation. Le Liechtenstein a été séparé de la Suisse et classé dans la région de compensation des pays de l'EEE. Puis le 12 janvier 2010, les distributeurs automatiques et les terminaux POS ont été adaptés. Comme des doutes quant à la situation juridique concernant les émetteurs de cartes de débit subsistaient encore à ce moment-là, les banques liechtensteinoises émettent toujours des cartes suisses. Le paradoxe réside dans le fait que les cartes liechtensteinoises continuent

d'être considérées comme des cartes nationales en Suisse, alors que cela n'est plus le cas lorsqu'elles sont utilisées au Liechtenstein. Ainsi, il n'est plus possible aux clients des banques liechtensteinoises de réaliser des transactions nationales au Liechtenstein. Par conséquent, les commerçants avec des terminaux POS doivent s'acquitter depuis début 2010 de frais de transaction étrangère nettement plus élevés et les clients des banques liechtensteinoises doivent payer des frais pour le traitement à l'étranger à chaque transaction effectuée au Liechtenstein. A titre de complaisance, les banques liechtensteinoises se sont déclarées prêtes à prendre en charge cette majoration jusqu'à ce qu'elles soient en mesure d'émettre leurs propres cartes avec le code pays «Liechtenstein», c'est-à-dire dès fin 2011 selon les prévisions.

Défi posé par les cartes de crédit

En tant que service de paiement, l'émission des cartes de crédit est soumise à l'obligation d'autorisation selon la ZDG. L'émetteur de cartes de crédit dont le siège se trouve en Suisse doit être considéré comme un émetteur de facto. En conséquence, les entreprises suisses qui entendent proposer activement l'émission de cartes au Liechtenstein à partir du 1^{er} mai 2011 devront disposer de l'autorisation liechtensteinoise correspondante ou fournir leurs services pratiquement comme une prestation transfrontalière d'un autre Etat membre de l'EEE. Une troisième possibilité repose sur la libre prestation de services passive et permet de continuer à proposer des cartes de crédit depuis la Suisse également après le mai 2011, les cartes suisses ne pouvant toutefois pas dans ce cas être commercialisées activement au Liechtenstein. Cela étant, le suivi des clients pourra continuer à être assuré après le mai 2011 dans le cadre des relations contractuelles existantes. Il est possible d'acquérir de nouveaux clients lorsque c'est le client et non l'entreprise de cartes de crédit qui en a eu l'initiative. La même situation existe dans l'Acquiring. <

Christoph Weder, Liechtensteinischer Bankenverband
christoph.weder@bankenverband.li

Impressum

Editeur

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich

Commandes/Feed-Back

CLEARIT@six-group.com

Edition

Edition 46 – Décembre 2010

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.CLEARIT.ch.
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.CLEARIT.ch)

Conseil

Patrick Bürki, PostFinance, Boris Brunner, UBS SA, Susanne Eis, SECB, Oliver Buob, BNS, Martin Frick, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services SA, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Roger Mettier, Credit Suisse SA, Christoph Weder, Liechtensteinischer Bankenverband, Jean-Jacques Maillard, BCV

Equipe de rédaction

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsable) et Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

Traductions

Français: Word + Image, anglais: HTS

Présentation

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

Impression

Binkert Druck SA, Laufenburg

Contacts

Product Management SIX Interbank Clearing SA
T +41 44 279 4747
Customer Service Swiss Euro Clearing Bank GmbH
T +49 69 97 98 98 35

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com



Dr. Robert Rickenbacher, CEO SIX SIS (à gauche) et Stephan Zimmermann (UBS), vice-président du conseil d'administration de SIX Group, à la foire de finance Sibos, qui a eu lieu à Amsterdam fin octobre.